

Quelques grands rappels indispensables

Les grandes ambitions de départ

Le 9 octobre 2012, lors de la remise du rapport faisant suite aux concertations de l'été 2012, François HOLLANDE se dit "favorable" à une semaine de 4 jours 1/2 à l'école primaire, car « La réforme des rythmes n'est pas la clef de tout », mais « **c'est le levier de la réussite** ».

Quant à Vincent PEILLON, le 24 janvier 2013, il écrit aux maires : « Nous abordons, avec la réforme des rythmes, une **phase importante de la refondation de l'École de la République. Elle influera sur l'organisation du travail des enseignants et leur manière même de travailler** Ensemble nous devons mener à bien ce **chantier important de la refondation** ».

Dans l'annexe du projet de loi, on lit : « La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial ». Ce n'était pas, ni pour le Président ni pour le Ministre, une réforme du Péri-scolaire, ce que nous laisseraient penser les divers rapports publiés depuis plusieurs mois.

Dans la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013, on lit :

« Les fondements d'une **école juste, exigeante et inclusive** sont désormais posés et **le texte crée les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités.** »

« Avec **les projets éducatifs territoriaux (PEDT)**, la loi met la concertation locale au cœur de la question éducative ; c'est dans ce cadre que pourront être élaborés des projets **prenant en compte la globalité des temps de l'enfant** (scolaire, péri-scolaire, extrascolaire), notamment dans le cadre de la **réforme des rythmes scolaires au primaire.** »

« **Avec la publication de cette loi, la refondation de l'école va pouvoir continuer à se concrétiser sur le terrain.** »

Le 22 août 2013, Jean-Marc Ayrault tient un discours devant les recteurs et directeurs académiques en vue de préparer la rentrée 2013. Voici ce qu'on lit dans ce discours : « La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école promulguée le 8 juillet dernier marque l'ambition du Gouvernement et de la majorité d'une refondation profonde et globale de notre système scolaire. La réussite de tous est désormais le premier devoir de notre institution scolaire.

Cela ne se fera pas sans innover, car l'innovation est au cœur de la démarche pédagogique (oups ! quand je l'ai proposé et que des enseignants étaient partants, ils se sont tout de suite fait recadrer par leur IEN !).

C'est pourquoi nous avons décidé de retrouver des rythmes scolaires mieux adaptés à l'objectif de réussite de tous. ... D'ici deux à trois ans l'entrée en vigueur de cette réforme aura levé la plupart des interrogations qu'elle peut encore susciter (*! décembre 2016, nous sommes à plus de trois ans de cette mise en oeuvre !*). Et au-delà de la question des rythmes, les projets éducatifs territoriaux à venir doivent être une occasion de redéfinir la façon dont l'école, les parents, les collectivités, les associations, ensemble, prennent en charge la réussite de tous !

Soyez audacieux dans votre action et sachez rendre audacieux ceux dont vous avez la responsabilité !
» .

Lors de l'ouverture du forum sur les représentants de parents d'élèves et la coéducation, qui s'est déroulé le mardi 15 décembre 2015 au lycée Jean-Zay (Paris), Najat Vallaud-Belkacem a présenté trois grandes actions pour développer la coéducation : reconnaître et faciliter l'investissement des parents d'élèves dans les instances de dialogue social du système éducatif, accompagner les parents d'élèves élus dans les écoles et les établissements scolaires, donner toute leur place aux parents d'élèves pour accompagner leurs enfants vers la réussite éducative.

Sur le site du ministère, on lit alors :

Donner toute leur place aux parents d'élèves pour accompagner leurs enfants vers la réussite éducative

La place des parents d'élèves dans les projets éducatifs territoriaux

Dans le cadre des nouveaux rythmes éducatifs, les parents délégués sont associés à l'élaboration et au suivi des projets éducatifs territoriaux. Plusieurs rapports récents ont mis en évidence la nécessité de renforcer ce dialogue avec les familles concernant l'articulation des temps scolaires et périscolaires.

Pour améliorer cette participation, des outils spécifiques seront créés avec les représentants de parents et en lien avec les associations d'élus locaux. Ils seront diffusés sur le site <http://pedt.education.gouv.fr/>

Finalement, trois ans après, où en est-on du respect de ces ambitions de départ ?

Un rapport de l'IGEN (Inspection Générale de l'Éducation Nationale) porté à la connaissance du public en mai 2016, porte sur l'efficacité de la réforme des rythmes scolaires. En particulier il s'attache à établir les premiers effets pédagogiques de cette réforme.

(Inspection Générale de l'Éducation nationale - <http://www.education.gouv.fr/cid95324/rapport-sur-l-efficacite-de-lareforme-des-rythmes-scolaires.html>)

S'il met en évidence que la cinquième matinée de classe, point fort de la réforme, est appréciée par les enseignants, il constate que toutes les potentialités de cette réorganisation du temps scolaire ne sont pas encore perçues et réellement mises à profit.

De plus des interrogations se posent sur l'alourdissement des semaines des enfants et parfois aussi sur l'accroissement de la complexité de leurs journées.

Concernant l'école maternelle, la réorganisation des après-midi raccourcis a réduit les temps d'apprentissages après la pause méridienne. Cette réduction affaiblit le bénéfice de la matinée supplémentaire. Pour les petites sections, le bilan semble un peu plus positif quand on peut compter sur une réelle fréquentation scolaire de cette cinquième matinée.

À l'école élémentaire, la réorganisation des enseignements semble avoir surtout bénéficié au français et aux mathématiques, qui étaient déjà favorisés dans les répartitions horaires et qui se repositionnent majoritairement sur les cinq matinées.

Moi-même, j'avais pu constater, en parcourant divers forums d'enseignants, qu'ils apprécient cette 5ème matinée « pour y faire une 5ème séquence de maths et de français » !

Les sciences, les arts et surtout l'éducation physique et sportive apparaissent, un peu plus encore qu'auparavant, en danger.

Malgré ce constat de l'Inspection Générale concernant un bénéfice pour les maths, « Les résultats de TIMSS sont sans appel : en fin de CM1, les jeunes français ont un niveau nettement inférieur à la moyenne des 49 pays participant à l'enquête internationale TIMSS évaluant les compétences en maths et en sciences. En Europe la France se retrouve tout à fait en bas du tableau, 22ème sur 22».

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2016/11/29112016Article636160188528952775.aspx>

Et ceci pour une évaluation réalisée en 2015, soit deux ans après la mise en place de la réforme !

C'est exactement ce que j'avais dit craindre dès la mise en oeuvre de la réforme avec le décret du 23 janvier 2013 !

Les PEdT quant à eux, qui ne sont que conditionnels pour obtenir les fonds de la CAF sont le plus souvent un listing des professionnels et bénévoles recrutés pour encadrer les activités périscolaires (TAP ou NAP, c'est selon) et un catalogue de ces activités.

Aucune mise en synergie des temps scolaires et périscolaires, peu de qualification des intervenants ainsi recrutés.

Force est de constater qu'on n'a ni refondé l'école ni, plus largement, l'Éducation de manière à permettre à chaque enfant de réussir scolairement mais également de préparer au mieux sa vie future.

Il est urgent de réécrire les PEdT mis en place, en profitant de leur arrivée à terme à la rentrée 2017. Pour améliorer les choses, il faut réorganiser les temps, scolaires et non scolaires, le décret du 1^{er} août 2016, autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, quand celles-ci sont justifiées par les particularités du projet éducatif territorial, peut largement contribuer à ce qu'il en soit ainsi.

Notons ici que pour les plus innovants, une possibilité particulière est offerte par ce décret, à savoir que l'école pourrait répartir les temps scolaires sur 6 matinées et 2 après-midi : en effet il est écrit que les enseignements ne peuvent se répartir sur moins de 8 demi-journées comprenant au moins cinq matinées ! 6 matinées sont donc possibles, avec 2 AM on a les 8 ½ journées autorisées.